



# Poursuivre l'entrée <sup>dans</sup> le <sup>le</sup> **métier**



Être la banque de tous  
les enseignants, c'est  
aussi penser à ceux qui  
démartiennent dans  
la vie.



Quand la CASDEN s'engage auprès  
des jeunes, elle soutient leurs projets  
professionnels et personnels.

Créée par et pour les enseignants, la  
CASDEN accompagne les Sociétaires dès  
leur entrée dans la vie active en mettant à  
leur disposition des outils pédagogiques  
gratuits et des produits bancaires adaptés à  
leurs besoins.

Et, pour être au plus proche de tous ses  
Sociétaires, la CASDEN est partenaire  
depuis 40 ans du réseau Banque Populaire  
afin de leur proposer un service bancaire  
complet et accessible partout en France.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou  
contactez-nous au 0826 824 400\*

\* Service disponible jusqu'à 19h30 du lundi au vendredi et jusqu'à 18h le samedi et jours fériés.



L'offre CASDEN est disponible  
en Délégations Départementales et  
également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

**D**élivrés de l'épée de Damoclès de la titularisation, beaucoup de « néo-titulaires » nous disent « *je me sens stagiaire comme l'an dernier* ». Cette remarque souligne, s'il en est encore besoin, les insuffisances de la formation qui vous a été dispensée l'an dernier. Deuxième rentrée... et pourtant tant de choses à découvrir ou redécouvrir : changer d'académie, passer de collège en lycée ou l'inverse... tout est neuf !

Comment continuer à se former, comment travailler en équipe, en collège comme en lycée, en éducation prioritaire, quelles perspectives de mobilité ou de carrière, quelle mission pour le fonctionnaire et quel poids face à la hiérarchie, quel projet pour le second degré et plus largement pour l'école, quels contenus pour nos enseignements... ?

Ces questions que vous vous posez, les militant-e-s et les 60 000 adhérent-e-s du SNES aussi ! Collectivement nous tentons de construire des réponses et des propositions.

L'ambition de cette brochure est de vous montrer que, dans les différents aspects de votre métier, vous pouvez rencontrer cette réflexion collective, y participer et l'enrichir ou tout simplement la soutenir en adhérant !

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES-FSU !

**Frédérique Rolet**  
Secrétaire générale  
du SNES-FSU

**Caroline Lechevallier**  
Secrétaire nationale  
Responsable du secteur Formation initiale et continue, entrer dans le métier

# S o m m a i r e

<b>ÉDITORIAL</b> .....	p. 3	<b>ÊTRE TZR</b> .....	p. 22-23
<b>CONTINUER À SE FORMER</b> .....	p. 8-9	<b>DES FONCTIONNAIRES INDÉPENDANTS POUR UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC</b> ..	p. 24-25
<b>ENSEIGNER EN COLLÈGE</b> .....	p. 10-11	<b>UN MÉTIER À REVALORISER</b> .....	p. 26-27
<b>ENSEIGNER EN LYCÉE</b> .....	p. 12-13	<b>MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET MUTATION</b> .....	p. 28-29
<b>ENSEIGNER EN ÉDUCATION PRIORITAIRE</b> ..	p. 14-15	<b>LE SNES ET LA FSU</b> .....	p. 30-31
<b>MISSIONS ET ÉVALUATIONS</b> .....	p. 16-17	<b>MILLE ET UNE RAISONS D'ADHÉRER AU SNES</b> .....	p. 32-33
<b>UN TRAVAIL D'ÉQUIPE</b> .....	p. 18-19	<b>CONTACTER LE SNES-FSU</b> .....	p. 34
<b>L'ÉTABLISSEMENT, L'ADMINISTRATION ET LA HIÉRARCHIE</b> .....	p. 20-21		





## À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Jeunes actifs de la fonction publique de l'Etat, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.  
Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

### Pour toute information :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone :  **N°Azur 0 811 65 65 25**  
Service gratuit

**Nouveau**

Une bonification  
de **35%** pour les  
- de 30 ans



SÉJOURS  
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE  
& DÉCOUVERTE



LOISIRS  
& DÉTENTE

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

*Il peut aussi vous arriver d'en copier  
quelques pages pour vos élèves...*

**N'oubliez pas de respecter le DROIT D'AUTEUR :**

**Limitez vos copies à des extraits et indiquez les références  
bibliographiques des publications utilisées**

**Déclarez les œuvres que vous copiez  
lorsque votre établissement vous le demande**



Centre Français  
d'exploitation  
du droit de Copie



# Continuer à se former

## Témoignage

*Rien de particulier  
n'a été fait pour les  
néo-titulaires :  
niveau formation,  
on a eu un accueil fin*

*septembre, on nous a dit « bon courage ». Je me suis inscrit au PAF, dans les temps, mais une seule de mes deux demandes a été acceptée. Je fais mes cours, je me débrouille.*

**Sébastien, SVT (Créteil)**

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## Les faits

### PAS DE FORMATION POUR LES NÉO-TITULAIRES

Depuis la réforme de 2010, les néo-titulaires n'ont plus de décharge de 2 heures de service et pas de formation complémentaire apportée.

### LES STAGES DE FORMATION CONTINUE

La formation continue est un droit qui permet à chaque agent de « développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées », d'être doté « des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions du système éducatif et à l'accompagnement des élèves » et « constitue un point d'appui essentiel dans la construction et la réussite du projet professionnel individuel ». Concrètement, les budgets sont de plus en plus réduits et les contenus se résument à la mise en œuvre des réformes !

L'élaboration des contenus de formation continue étant décentralisée pour être « au plus près de l'ensemble des personnels », cela entraîne de grandes inégalités dans l'offre de formation continue entre les académies. Les formations sont faites par des universitaires, des enseignants, des mouvements pédagogiques, des associations de spécialistes qui candidatent auprès des services rectoraux qui organisent la formation continue et font leur choix. Il existe même des stages d'autoformation en ligne !

La participation à un stage de formation continue est soumise à l'avis du chef d'établissement et peut être refusée pour nécessité de service. Cette situation empêche ainsi les collègues de choisir les formations qui leur conviennent voire de se former !

## LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les enseignants et CPE peuvent ne pas exercer trois ans sur toute leur carrière (temps fractionnable) afin de se former. Accordé aux personnels en activité ayant trois années de services publics effectifs, ce congé n'est rémunéré que les 12 premiers mois (85 % du traitement brut plafonné à 2 514 euros) en contrepartie d'un engagement à rester au service de l'État pendant une durée égale au triple de celle du congé accordé.

C'est le Recteur qui attribue ces congés selon des critères définis par une circulaire académique. Très souvent l'ancienneté de la demande est prise en compte, il faut donc renouveler la demande tous les ans. Cette gestion décentralisée entraîne d'énormes inégalités d'accès au congé de formation : certaines académies privilégient l'ancienneté de la demande, d'autres le type de demande, certaines académies ont un nombre de demandes très élevées et d'autres très peu entraînant un temps d'attente qui peut varier de 3 à 13 ans !

## DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Décret du 17 octobre 2007

Il permet de suivre des formations pour une durée de 20 heures par an qui ne sont rémunérées que si elles ont lieu pendant les vacances scolaires. Elles sont accordées « dans la limite des crédits académiques disponibles » ce qui se traduit par quasi jamais sur le terrain, les crédits étant au plus bas. Ce refus donne dans certaines académies une priorité pour obtenir un congé de formation, accentuant les inégalités d'accès à ce congé.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## OFFRIR DE RÉELLES POSSIBILITÉS DE FORMATION

- ◀ Une entrée progressive dans le métier avec un temps de service réduit les deux premières années en tant que titulaire pour compenser la surcharge de travail et continuer à se former.
- ◀ Une offre de formation cadrée nationalement et permettant les consolidations disciplinaires et la promotion des personnels (préparation aux concours et aux diplômes).
- ◀ Des formations sur le temps de service exclusivement.
- ◀ Une consultation des personnels pour élaborer le Plan Académique de Formation (PAF).
- ◀ Une augmentation des moyens.
- ◀ Une augmentation des contingents de congés de formation afin que le temps d'attente avant leur attribution ne dépasse pas 3 ans.
- ◀ Le rétablissement du congé mobilité (un an rémunéré afin de permettre une réorientation).

# Enseigner en collège

## Les faits

## Témoignage

*Enseigner en collège, c'est très stressant. J'ai eu la chance d'être affectée dans un établissement où l'équipe pédagogique et syndicale était très soudée. Je me suis sentie*

*soutenue et cela m'a aidé à surmonter l'impression de devoir tout réapprendre, après une année de stage passée en lycée.*

**Stéphanie, anglais, Avignon**

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## DES INÉGALITÉS LOURDES DE CONSÉQUENCES

« Ultime échelon de la scolarité commune, le collège — où l'on débute souvent sa carrière — est le maillon le plus sensible du système éducatif car s'y révèlent les difficultés scolaires le poids des inégalités sociales, et s'y font jour les problématiques liées à l'entrée dans l'adolescence.

« Les créations de postes depuis la rentrée 2013 restent bien insuffisantes au regard des besoins et de la hausse démographique. Cela ne permet pas d'effacer les effets de la politique menée les années précédentes, qui a accentué les difficultés à exercer en collège : alourdissement des effectifs par classe, renforcement de la polarisation sociale des collèges sous l'effet de l'assouplissement de la carte scolaire et dévoiement de l'éducation prioritaire qui a été laminée et réduite aux établissements ÉCLAIR. La France est devenue ainsi le pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale.

## LE COLLÈGE LIVRÉ AU SOCLE

« Depuis 2005, le collège est en outre abandonné au « socle commun » de la loi Fillon (qui institutionnalise les inégalités scolaires et ne constitue en rien une solution aux difficultés d'apprentissage des élèves) et à son évaluation problématique dans le cadre du livret personnel de compétences (LPC), qualifié d'illisible, d'inutilement complexe et de bureaucratique par le nouveau pouvoir.

L'idée de décrocher le collège du lycée pour le fondre avec l'école primaire dans une « école du socle commun », qui n'est pas écartée par la loi d'orientation de Peillon, présente comme de fausses évidences des mesures qui renoncent à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré tout en ouvrant le risque de la bivalence, voire de la polyvalence et de l'allongement



© Clément Martin

du temps de présence des enseignants. La publication durant l'été 2013 des premiers décrets d'application montrent une direction inacceptable : une classe de Sixième qui se retrouve de fait comme la fin de la scolarité du premier degré en étant placée dans un cycle CM1/CM2/Sixième ; la création d'un conseil école-collège ; une classe de 3ème qui se retrouve comme la classe de fin de la scolarité obligatoire, alors qu'il était urgent de repenser la transition Troisième/Seconde pour permettre à tous les élèves des poursuites d'études ; et la création d'un conseil consultatif école-collège.

## LE COLLÈGE, DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

- ◀ Comment prendre efficacement en charge des élèves très divers, pour qui l'école ne fait pas toujours sens ou qui rechignent au respect des règles ? Comment faire entrer tous les élèves dans les apprentissages quand l'échec scolaire concerne 15 % des élèves dès l'entrée en Sixième ?
- ◀ Malgré les difficultés, le collège a largement contribué à élever le niveau de formation et de qualification des jeunes depuis les années 70 et chacun a en tête de belles réussites. Il faut maintenant cesser de le considérer comme le dernier lieu de la scolarité obligatoire et en faire un véritable tremplin pour la poursuite de la scolarité en lycée.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## COMMENT REFONDER LE COLLÈGE ?

Le SNES-FSU propose de construire un collège plus juste et plus humain qui forme des individus libres et éclairés, et qui prépare tous les jeunes à des poursuites d'études en leur donnant les moyens de s'approprier une culture commune exigeante.

◀ Cela demande :

- ◊ de concevoir des programmes plus cohérents entre eux qui donnent du sens aux apprentissages ;
- ◊ de donner aux enseignants les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques dans des classes moins chargées, en alternant travail en classe entière et travail en groupes ;
- ◊ de penser une évaluation des élèves plus soucieuse de repérer les réussites, mais sans démagogie.

◀ Cela suppose aussi :

- ◊ des équipes pluriprofessionnelles complètes (enseignants, CPE, CO-Psy, infirmières, assistantes sociales...) qui ont du temps pour travailler (ensemble), se concerter, dialoguer avec les familles et les élèves en suivant plus particulièrement les plus fragiles ;
- ◊ une carte scolaire repensée pour viser partout plus de mixité scolaire et sociale ;
- ◊ une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

# Enseigner en lycée

## Les faits

### ENSEIGNER À DES LYCÉENS

« Le rapport à des élèves plus mûrs et plus autonomes est moins fréquemment conflictuel en lycée qu'il ne l'est en collège, aussi les enseignants débutants s'y sentent souvent plus à l'aise, d'autant qu'ils ont le sentiment de pouvoir mieux approfondir leur discipline. Néanmoins,

outre la lourdeur de la préparation des cours et de la correction des copies, les conditions de travail peuvent être difficiles, notamment en Seconde (effectifs chargés, hétérogénéité forte) ou dans le cycle Terminal (pression du bac).

## Témoignage

*J'exerçais l'an dernier en collège de centre-ville, j'ai été nommée en poste fixe dans un lycée rural. J'avais des attentes par rapport aux lycéens, je pensais que je pourrais faire des cours plus exigeants, de la littérature... et j'ai l'impression que mes élèves de Seconde ont un niveau plus faible que mes élèves de Cinquième de l'an dernier ! Je me sens démunie, parce qu'au contraire du collège, ils sont 35 par classe... Comment faire pour gérer des élèves dans ces conditions, alors qu'un tiers est en difficulté ?*

**Anne, lettres classiques, Rouen**



© Daniel Maunoury

### LE LYCÉE, UN RÔLE MAJEUR DANS LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

« Répondant aux besoins de l'économie, à une forte demande sociale et aux enjeux démocratiques, la mise en place du bac technologique (1968) puis professionnel (1985) a permis d'augmenter la part des bacheliers dans une génération (20 % en 1970, 77 % aujourd'hui). Devant les difficultés d'insertion professionnelle des titulaires de bac pro et l'augmentation de l'échec dans les formations supérieures,

on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité des réformes sur la réussite réelle des jeunes dans leurs parcours de formation ou d'insertion.

## DES RÉFORMES BRUTALES

◀ Car officiellement destinées à améliorer l'orientation des élèves et à revitaliser certaines filières, des réformes brutales ont été imposées par le gouvernement Fillon. Elles posent des problèmes majeurs :

- aucune réflexion n'a été menée sur les objectifs du lycée. Ni les programmes ni les nouveautés pédagogiques (accompagnement personnalisé, tutorat des élèves) n'ont de cohérence ;
- la gestion locale de plus du tiers des moyens instaure de grandes disparités d'un établissement à l'autre, et met en concurrence les enseignants pour l'obtention de conditions de travail décentes ;
- derrière l'habillage pédagogique, les structures permettent surtout de substantielles économies : regroupement d'élèves dans les tronc communs, réduction de l'offre de formation, perte des heures de première chaire, etc.

Ces réformes ne visaient pas la démocratisation du lycée, c'est-à-dire à y faire réussir tous les jeunes, mais la suppression des postes, en renforçant les inégalités.



# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## POUR UN LYCÉE DÉMOCRATIQUE

Le SNES-FSU demande une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, avec l'objectif de porter l'ensemble d'une classe d'âge au bac. Pour cela, il faut inverser les politiques menées ces dernières années, et accepter d'investir dans l'éducation : former les professeurs, donner des conditions d'enseignement et d'étude permettant un travail de qualité.

◀ Cette démocratisation relancée, qui doit conserver la qualité des formations, passera par une réflexion pour rénover les trois voies de formation, déclinées en séries clairement identifiées, qui permettent de concilier la prise en compte de la diversité des élèves et la construction d'une culture commune, avec la même ambition pour tous les élèves.

◀ La première étape d'urgence consiste néanmoins à remettre à plat la réforme « Chatel » du lycée, en termes de structures, d'horaires, de programmes, d'« innovations » pédagogiques contestables. La réforme de la voie technologique, qui en menace l'existence même, doit être également revue.

# Enseigner en éducation prioritaire

## Témoignage

*Quand j'ai été nommée en collège ÉCLAIR, je n'étais pas du tout préparée*

*à affronter des élèves dont les attitudes et le langage me choquaient. Je me suis sentie très seule et rapidement épuisée. J'aurais aimé être mieux préparée à cette expérience éprouvante.*

**Sandra, lettres modernes, Marseille**

## Les faits

### LE MILLE-FEUILLE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des ZEP (Zones d'Éducation Prioritaires) dont la carte a été redéfinie en 1990 puis en 1999 : il s'agissait de dénombrier les établissements accueillant un public particulièrement défavorisé socialement et d'y mettre en œuvre des moyens supplémentaires et des dispositifs spécifiques, pour réduire les écarts de réussite.

Depuis 2006, l'éducation prioritaire a été dévoyée avec un nouveau label : les RAR (Réseaux Ambition Réussite) étant ciblés sur une partie des ZEP, le reste devenant les RRS (Réseaux de Réussite Scolaire). Il s'agissait d'introduire pour les RAR une politique d'établissement parti-

culière en réduisant les ambitions pour les élèves et en s'engageant sur le chemin d'une concentration de l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'établissements. Enfin, en 2011, la création des ECLAIR (Ecole, Collège, Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) a instauré une déréglementa-



© DR

tion de la gestion en établissement avec un recrutement par le chef d'établissement des enseignants sur la base d'une lettre de mission, avec une rémunération différenciée des personnels par le système de la prime qui distinguent un petit nombre au détriment de tous et brisent les solidarités d'équipe.

## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN CHANTIER

L'éducation prioritaire est un des chantiers majeurs lancé par le Ministère. Le SNES-FSU, qui y a pris toute sa part à tous les niveaux depuis l'été 2012, a mis à disposition des personnels des outils variés afin de leur permettre de se faire entendre et de porter leurs revendications.

Il faut d'autant plus investir dans l'éducation prioritaire et la réussite de tous les jeunes, que la France, qui est le pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale, finance moins qu'ailleurs l'éducation prioritaire.

La circulaire de juin 2014 sur la refondation de l'EP renonce ainsi à toute idée de délabellisation pour rester dans un périmètre équivalent à ce qu'il est actuellement avec 1083 réseaux. 102 réseaux « préfigurateurs » ont été classés REP+ dès la rentrée 2014. La carte de l'EP à la rentrée 2015 se composera de 350 REP+, où les personnels bénéficieront d'une pondération pour permettre un allègement de service d'enseignement, et de 783 REP. Enfin, les lycées ne sont plus écartés de l'EP.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

- ◀ **Abaisser les effectifs** des classes à 20 élèves maximum et développer le travail en groupes restreints.
- ◀ **Renforcer les vies scolaires** en créant des emplois d'assistants d'éducation ou d'assistants pédagogiques supplémentaires, en dotant chaque établissement d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'au minimum deux CPE à temps plein.
- ◀ **Libérer du temps** pour les équipes pédagogiques en attribuant une décharge à tous les professeurs en commençant par le REP+ dès la rentrée 2014.
- ◀ **Conforter la cohésion des équipes** en partageant à parts égales la part modulable de la prime ECLAIR entre tous les collègues, avant de la refonder en une NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) revalorisée et étendue à tous les établissements de l'éducation prioritaire
- ◀ **Stabiliser les équipes** en démocratisant le fonctionnement des établissements, en rendant les équipes maîtresses de la définition du projet pédagogique, en offrant une formation continue renforcée.
- ◀ **Relancer l'aide aux associations** laïques et gratuites, aux autres services publics, en concertation avec les collectivités territoriales et les autres ministères, pour retisser du lien social dans les quartiers aujourd'hui abandonnés par la collectivité.
- ◀ **Réinscrire l'éducation prioritaire** dans le droit commun.
- ◀ **Inscrire la politique éducative dans la durée** en traçant des orientations garanties nationalement.
- ◀ **Permettre ainsi à tous les élèves de l'EP** d'entrer dans des apprentissages ambitieux et exigeants pour leur assurer des poursuites d'études réussies au-delà du collège.

# Missions et évaluation

## Témoignage

*Je vivais une situation très difficile avec mon chef d'établissement*

*qui refusait de prendre en compte ma situation personnelle. J'ai été sanctionnée pour la troisième année consécutive par un gel de ma note administrative. J'ai été défendue par le SNES-FSU durant la commission de révision de la note administrative, j'ai finalement obtenu une augmentation de ma note administrative et j'ai pu faire valoir l'injustice de ma situation.*

**Aïcha, allemand,  
Aix-en-Provence**

## Les faits

### DES MISSIONS POUR CHACUN

◀ **Les enseignants** sont chargés d'assurer « principalement » un service d'enseignement dans leur discipline de recrutement. Leur service est défini hebdomadairement en heures de cours mais ils sont aussi tenus de participer au suivi et à l'orientation des élèves, et une part importante de leur travail s'effectue en dehors de la présence des élèves (préparation, correction...). Ils ont toute liberté pour organiser leur enseignement dans le cadre des programmes définis nationalement. Le nouveau décret relatif aux

obligations de service et aux missions des enseignants du second degré, paru au journal officiel, sera applicable à la rentrée 2015. Il réaffirme ces éléments essentiels de l'identité professionnelle des enseignants.

◀ **La fonction de CPE** est une spécificité du système éducatif français. Il est le référent de la vie scolaire avec pour objectif de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel », ce qui l'amène à travailler avec les enseignants des classes dont il a la charge, et à avoir des liens fréquents avec les familles. Le CPE a trois missions principales : le fonctionnement de l'établissement (contrôle de l'assiduité, organisation du service des surveillants...), la collaboration avec les enseignants dans le suivi des élèves et l'animation éducative. Membre de l'équipe pédagogique, le CPE n'entretient aucun rapport hiérarchique avec les enseignants.

◀ **Les Conseillers d'Orientation-Psychologues** sont spécialement formés à l'aide à l'élaboration des projets d'orientation des adolescents. C'est l'assurance que les projets d'avenir seront bien envisagés comme levier de développement et de réussite pour l'élève et non pour peser sur ses choix en fonction des critères de gestion des flux.



© Daniel Maunoury

## DES RÉFORMES QUI METTENT À MAL LE MÉTIER

Néomanagement, augmentation de la charge de travail, tentatives d'imposer la bivalence, confusion des missions (entretiens d'orientation assurés par les professeurs principaux, mise en place de préfets des études...), pressions accrues sur les équipes et remise en cause de leurs choix pédagogiques : nos métiers ne sont pas épargnés par la crise du travail qui atteint des secteurs entiers du monde salarial. Les injonctions et les prescriptions s'accumulent, parfois de façon contradictoire. Elles peuvent mettre à mal le métier, génèrent souffrance professionnelle et impression d'un travail empêché. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle « travailler c'est appliquer », le travail réel ne peut jamais être l'application exacte de ce qui est prescrit. La multiplication des réformes imposées à marche forcée empêchent bien souvent les professionnels de les mettre « à leur main ».

## L'ÉVALUATION DES PERSONNELS

Notre évaluation est annuelle. Les enseignants ont une double évaluation : pédagogique par les inspecteurs et administrative par les chefs d'établissement. Les CPE et les CO-Psy n'ont qu'une évaluation par le chef d'établissement ou le DCIO. Ces évaluations donnent lieu à une note pédagogique sur 60 et une note administrative sur 40 pour les enseignants, une note sur 20 pour les CPE et les CO-Psy. Ces notes sont déterminantes pour l'avancement d'échelon et la promotion de grade (accès à la hors-classe), d'autant que les effets financiers la différenciation de l'avancement sont colossaux. Le rythme des inspections chez les enseignants est irrégulier, ce qui génère des inégalités entre enseignants de la même génération. Il faut être vigilant et ne pas hésiter à solliciter une inspection. L'évaluation par l'IPR ou le chef d'établissement peut poser problème. Il est important de tenir la section d'établissement ou la section académique du SNES-FSU informée afin d'être défendu.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## ENSEMBLE, ACTEURS DE NOS MÉTIERS

- ◀ Respect des statuts garantissant le respect du métier, des qualifications et des droits des personnels.
- ◀ Améliorations des conditions de travail, gestion respectueuse des personnels, de leurs qualifications, de leur travail, revalorisation salariale et matérielle.
- ◀ En matière d'évaluation, le SNES-FSU défend le système de double notation, seul à même de reconnaître la spécificité de nos métiers – lié à notre discipline de recrutement –, de garantir l'indépendance dans nos pratiques, et d'offrir une possibilité de recours en cas de conflit. L'existence des Commissions Administratives (CAP) nationales ou académiques est déterminante face aux tentatives permanentes de rogner les garanties collectives. Les élus du SNES-FSU, majoritaires dans toutes les CAP, y défendent les personnels contre l'arbitraire et les passe-droits.
- ◀ Concernant la carrière, le SNES-FSU revendique la déconnexion de l'avancement et de l'évaluation. La formation continue, l'échange et le travail entre pairs doivent impulser, des démarches réflexives pour aider les collègues dans l'accomplissement de leurs missions de service public. Le SNES-FSU exige que tous les enseignants et les CPE ayant atteint l'indice terminal de la classe normale accèdent à la hors-classe et la création d'une hors-classe pour les CO-Psy.

# Un travail d'équipe

## Les faits

### Témoignage

*Dans mon collège ÉCLAIR, nous avons décidé, ensemble, d'utiliser les heures attribuées aux préfets des études, pour décharger les*

*collègues de 2 heures par semaine, pour qu'ils puissent se réunir par équipe pédagogique. C'est très efficace pour suivre les élèves, et nous a permis de régler beaucoup de problèmes d'absentéisme par exemple.*

### **Flora, arts plastiques, Marseille**

*Ce que j'apprécie au SNES-FSU, c'est le recul qu'il m'apporte sur mon métier. Dans le cadre du partenariat avec le CNAM, j'ai participé à des groupes de réflexion sur le travail et les fondements du métier. Cela m'a permis une mise en perspective de mes pratiques en dehors de tout regard et de tout jugement de ma hiérarchie.*

### **Julie, mathématiques, Martigues**

## LES STRUCTURES EXISTANTES

Des structures collectives officielles existent au sein de chaque établissement. L'**équipe pédagogique** rassemble les enseignants d'une même division et le CPE qui suit la classe. Elle se réunit pour résoudre des problèmes concernant la classe, des élèves en particulier, ou pour monter un projet de classe interdisciplinaire.

L'**équipe éducative** regroupe tous les professionnels qui interviennent en plus de l'équipe pédagogique dans le suivi des élèves (Conseiller d'orientation psychologues, infirmier-e, assistant-e social-e, médecin scolaire...).

Les **conseils d'enseignement** sont des instances de coordination des professeurs d'une même discipline sur le choix des matériels techniques, des manuels ou de progressions pédagogiques pour organiser des devoirs communs au sein des classes d'un même niveau. Ils peuvent aussi être consultés lors du renouvellement des programmes. En fin d'année, les conseils d'enseignement sont réunis pour proposer la répartition des services entre les collègues de la même discipline pour l'année suivante.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## UNE PRATIQUE COURANTE, MAIS DANS LES FAITS DIFFICILE

Que ce soit dans le cadre des équipes pédagogiques, des conseils d'enseignement ou le plus souvent de manière informelle entre enseignants, de **nombreux projets voient le jour** pour mettre en cohérence les contenus disciplinaires enseignés, pour confronter connaissances construites en classe et connaissances acquises dans d'autres cadres. Ces projets interdisciplinaires sont une vraie richesse pour les élèves et témoignent de l'intense réflexion et créativité des enseignants. Mais ils demandent du temps, très rarement inclus dans le temps de service, se heurtent à de nombreux obstacles, et reposent surtout sur le volontarisme de collègues guère formés, à l'origine, pour cette dimension du travail enseignant. Les équipes peuvent cependant s'appuyer sur la décision n° 150 du « Nouveau contrat pour l'école » publié en son temps par le ministre François Bayrou, qui prévoit d'accorder « un crédit équivalent à une journée par trimestre aux établissements du second degré pour la coordination, la concertation et le travail en équipe ». Ce crédit peut être utilisé à la demande des personnels après acceptation du chef d'établissement.

Par ailleurs, il existe aussi de nombreuses expériences de mutualisation du travail, d'échanges de pratiques, souvent menés de manière informelle entre enseignants mais aussi avec d'autres personnels de l'établissement. Cette mise en commun du travail fonctionne lorsqu'elle se fait sur la base du volontariat et à l'initiative des professionnels qui en ressentent, un moment donné, l'intérêt.



© Clément Martin

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## RECONNAÎTRE LE TRAVAIL COLLECTIF

- ◀ Des objets, des notions, des problématiques ou thématiques communs doivent être présents à l'intérieur des programmes des différentes disciplines afin que l'interdisciplinarité, pensée et intégrée en amont, dans le respect de la liberté pédagogique soit réellement possible.
- ◀ Le temps de travail en équipe doit être intégré sous la forme d'un forfait dans les services.
- ◀ Les emplois du temps doivent permettre le travail collectif dont la maîtrise doit rester aux collègues.
- ◀ Le SNES-FSU mène avec le CNAM (Conservatoire national des Arts et Métier, psychologie du travail) un partenariat depuis 2001, afin d'étudier le rôle du collectif du travail. Cette recherche a mis en évidence que les collectifs de pairs étaient une ressource pour reprendre la main sur son métier et se libérer du poids des prescriptions. Le partenariat a débouché sur la mise en place de « collectifs métier », qui se réunissent entre pairs, avec un dispositif qui permet d'éviter tout jugement de valeur ou d'imposition de bonnes pratiques. Ils existent déjà dans plusieurs académies, soit au niveau d'un établissement, soit au niveau du SNES-FSU académique.

# L'établissement, l'administration et la hiérarchie

## Témoignage

*L'autonomie de l'établissement, pour moi, ça va contre l'idée de cadre national. Cette année, je suis dans un collège rural. Le principal n'est pas du tout dans la rhétorique, comme celui que j'ai connu l'an dernier. On ne nous parle pas du projet d'établissement, du projet académique. Il n'y a pas beaucoup de projets qui sont montés, les collègues se débrouillent comme ils peuvent.*

**Laure, lettres modernes, Bordeaux**

## Les faits

### L'AUTONOMIE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE...

Depuis 1985, les collèges et les lycées sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), disposant d'une autonomie dans les domaines définis par le code de l'éducation : organisation pédagogique et éducative, budget, marchés ou passation de certaines conventions. Incarnation de la communauté éducative qui rassemble élèves, parents et personnels, le conseil d'administration (CA) prend les décisions relevant de ces domaines d'autonomie. Le chef d'établissement « exécute les délibérations du CA ».

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## ... ET LE POIDS CROISSANT DU MANAGEMENT

En 2010, le Ministère a décidé des modifications importantes dans le fonctionnement des EPLE et renforcé le rôle du chef d'établissement en matière de pédagogie et d'évaluation. Il a également institué le Conseil Pédagogique, instance qui a notamment le rôle de proposer au CA la partie pédagogique du projet d'établissement. Présidée par chef d'établissement, constitué de membres désignés par ce dernier ce conseil peut être un outil de contrôle et d'évaluation des pratiques pédagogiques. La création du conseil école-collège en 2013 relève de la même démarche.

Le projet d'établissement est souvent utilisé pour tenter d'imposer une déréglementation du système éducatif au nom d'une adaptation au local.

Les lettres de mission du chef d'établissement, les contrats d'objectifs, les projets académiques et le renforcement de l'évaluation des établissements, le tout dans un contexte global de moyens insuffisants sur le terrain, laissent de moins en moins d'espace pour prendre en charge les besoins des élèves et pour la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## UN CADRAGE NATIONAL INDISPENSABLE

### ◀ **Respect de la démocratie**

Le SNES-FSU défend l'idée que si l'autonomie peut contribuer à construire la démocratie locale, les prérogatives de l'État doivent être préservées afin de garantir l'égalité de la formation sur tout le territoire et défendre le caractère national du service public d'éducation. Il s'oppose à tout renforcement de l'autonomie des établissements et à l'élargissement des compétences des collectivités locales dans le domaine de l'éducation.

Le lieu de la démocratie dans l'établissement est le conseil d'administration, qui rassemble représentants élus des personnels, des usagers et l'administration.

### ◀ **Liberté pédagogique**

Le SNES-FSU est radicalement opposé aux logiques de contractualisation qui conduisent à plus de déréglementation et de concurrence entre les établissements. La liberté pédagogique des enseignants, reconnue par la loi, doit être respectée. Ce sont les équipes pédagogiques qui doivent proposer la partie pédagogique des projets d'établissement votés par le CA.

Elles doivent avoir les moyens et la maîtrise de son élaboration collective.

# Être TZR

## Les faits

## Témoignages

*Je suis TZR, ce n'est pas un choix personnel, il n'y a pas de poste en Lettres modernes. C'était l'angoisse de ne rien avoir de prêt, pas de cours pour mes élèves... Pour une entrée dans*

*le métier, on a besoin de stabilité et d'aide...*

**Émilie, Lettres modernes, Rouen**

*En tant que commissaire paritaire, j'ai eu la satisfaction de limiter le nombre d'établissements d'affectation des TZR et d'imposer le paiement de l'ISSR pour des TZR dont l'un des établissements était hors zone.*

**Franck, Mathématiques, commissaire paritaire SNES-FSU, Marseille**

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## MISSION : LE REMPLACEMENT

Professeurs du second degré ou CPE, en collège ou lycée, les TZR sont des enseignants à part entière : ils sont titulaires, à titre définitif, d'un poste en zone de remplacement, comme d'autres sont titulaires d'un poste fixe en établissement.

C'est en 1985 que le SNES-FSU a obtenu la création des titulaires remplaçants pour mettre fin à la précarité des agents qui faisaient les remplacements, et faire assurer cette mission par des personnels titulaires également qualifiés. **Le SNES-FSU s'est battu pour que les modalités de service des TZR soient définies dans un texte à caractère statutaire.** Le décret 99-823 du 17/09/1999 définit leurs missions : assurer le remplacement des enseignants absents (absences pouvant aller jusqu'à l'année entière).

## POUR LES NÉOTITULAIRES : UNE MISSION DIFFICILE

Les économies budgétaires, avec les suppressions massives d'emplois auxquelles elles ont conduit, ont touché de plein fouet le potentiel de remplacement en diminuant de façon très importante le nombre d'enseignants titulaires affectés à cette mission.

Résultat, les TZR restants sont souvent de jeunes enseignants placés dans des conditions de plus en plus difficiles : en poste partagé, avec des niveaux de classe, des manuels, des équipes pédagogiques très différents. Ils sont trop souvent utilisés comme « bouche-trou » pour pallier les problèmes de répartition de service ou d'absorption des heures supplémentaires plutôt que pour leur mission de remplacement. Débuter dans le métier dans ces conditions nécessite de ne pas rester isolé(e) !

## DES PERSONNELS MALMENÉS MAIS DÉFENDUS

Les conditions de remplacement se dégradent davantage à chaque rentrée. Dans cette affaire, c'est perdant-perdant. Perdant pour les élèves qui, de plus en plus souvent, restent sans enseignants, perdant pour les enseignants chargés du remplacement dont les conditions de travail sont de plus en plus difficiles.



© Thierry Nectoux

Assurer le remplacement des enseignants absents dans de bonnes conditions tant qualitatives que quantitatives a un « coût » : celui de créer des viviers d'enseignants titulaires formés à cette mission en nombre suffisant, celui d'accepter de les rémunérer entre deux remplacements, celui de les indemniser correctement tant au regard du coût des déplacements qu'en ce qui concerne les contraintes et les difficultés spécifiques à leur mission.

C'est sur ces deux fronts, qualité du remplacement – mission du service public à part entière – et conditions faites aux personnels qui l'assument, que le SNES-FSU se bat au quotidien. Ainsi, grâce à l'action opiniâtre du SNES-FSU, d'importants acquis viennent d'être engrangés sur la question du remboursement des frais de déplacement et de repas (voir mémo TZR).

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## REDONNER DE L'ATTRACTIVITÉ AUX MISSIONS DE REMPLACEMENT

Pour le SNES-FSU il faut :

- ♦ respecter les qualifications : le SNES-FSU conteste toute affectation ou service hors discipline de recrutement ;
- ♦ abandonner les affectations « à cheval » et hors zone ;
- ♦ réduire la dimension géographique des zones de remplacement ;
- ♦ respecter un délai minimum obligatoire de prise en charge du service entre deux remplacements ;
- ♦ revaloriser l'ISSR (Indemnité de sujétion spéciale de remplacement) ;
- ♦ prendre en compte les missions de remplacement dans la carrière dans le respect des règles communes à tous ;
- ♦ mettre en place un plan national de résorption de l'emploi précaire.

Arrêté d'affectation, missions, activités dans l'établissement de rattachement, remboursements... pour toutes ces questions, le SNES-FSU publie tous les ans un mémo TZR. Il est téléchargeable sur le site et disponible dans les sections départementales et académiques du SNES-FSU.

# Des fonctionnaires indépendants pour une mission de service public

## Témoignage

*Je me pose la question : est-ce qu'on applique tout, au pied de la lettre, par exemple sur le Livret de Compétence, l'histoire des Arts, le cahier de texte en ligne... On me ressort souvent l'argument « vous êtes fonctionnaire, vous devez appliquer ». Mais quel recul on peut avoir ?*

**Pauline, histoire-géographie, Saint-Ouen**

## Les faits

### LE STATUT, POUR QUOI FAIRE ?

Le statut général des fonctionnaires de l'État a été créé au lendemain de la Libération. Le choix a été fait d'une Fonction publique porteuse de l'intérêt général. Le statut général de la Fonction Publique écrit en 1983 et le statut de la Fonction Publique de l'État constituent depuis lors une forte protection contre l'arbitraire et offrent les mêmes garanties à l'ensemble des fonctionnaires de l'État. Il est indispensable que l'action des fonctionnaires soit définie sous la responsabilité du citoyen, donc du Parlement ou du pouvoir politique qui en découle, c'est-à-dire du gouvernement. Cela permet aux fonctionnaires de conserver leur indépendance vis-à-vis de leur hiérarchie directe qui n'a pas légitimité d'aller à l'encontre de règles dont elle n'est pas détentrice. Cette indépendance est également assurée par le recrutement par concours, par un jury indépendant, qui donne des garanties d'équité et de non-discrimination sans égal dans le secteur contractuel. Fonctionnaires de catégorie A, les enseignants, CPE et CO-Psy, recrutés au niveau master, sont concepteurs de leurs métiers. Les corps auxquels ils appartiennent possèdent chacun un statut particulier, qui précise les modalités de leur recrutement, leurs missions, leurs temps de travail, leurs carrières et de leur évaluation. Dans le cadre de la réglementation, ils ont toute liberté pour concevoir leurs pratiques.

## LES ORGANISMES CONSULTATIFS, GAGE D'IMPARTIALITÉ ET DE TRANSPARENCE

Les statuts peuvent être modifiés à tout moment par le parlement ou le gouvernement. Mais les personnels se sont vus reconnaître le droit de participer, par l'intermédiaire de leurs élus, « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » (art. 9 loi 83-634). Ainsi, les Comités Techniques (CT) sont consultés, en amont, sur les projets de modifications des statuts ou de l'organisation du service, et en aval, à sur leur mise en œuvre (répartition des moyens entre les académies puis entre les établissements, projets de mesures de carte scolaire...). Les CAP sont consultées sur l'ensemble des actes de gestion concernant la carrière des fonctionnaires (progression de carrière, mutation, procédure disciplinaire...).

Les CHS-CT, dont les missions intègrent désormais les conditions de travail, agissent dans le cadre de la prévention des risques professionnels. Ils présentent au recteur ou au ministre des préconisations issues de la parole des personnels sur leur travail.

## LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES-FSU, VOS ÉLU(E)S

Les élu-e-s du SNES et de la FSU sont très largement majoritaires dans les CAP et les CT. Plus nombreux et plus efficaces, ils ont à cœur de défendre le statut des enseignants et les règles générales qui y sont liées mais aussi les situations individuelles particulières. Ils portent auprès de l'administration les revendications du SNES-FSU pour l'amélioration des conditions de travail, la transparence de la gestion administrative et pour une école plus démocratique.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## DES GARANTIES COLLECTIVES POUR LES PERSONNELS

Pour le SNES-FSU les missions de l'École ne sont pas compatibles avec la marchandisation du savoir, et l'Éducation ne peut pas fonctionner comme une entreprise. Le SNES-FSU entend défendre la fonction publique, bousculée par le droit européen, qui voudrait la réduire à des missions régaliennes, et par les logiques d'individualisation.

Le SNES et la FSU œuvrent afin que les statuts évoluent dans l'intérêt des personnels et du métier qu'ils exercent, dans le cadre de garanties collectives.



Le SNES-FSU fait tout pour préserver l'intérêt des collègues, les garanties collectives, l'unicité des règles de mouvement et de carrière et pour développer la transparence des opérations de gestion. Avec vous, élus et militants portent l'exigence d'un traitement juste, égal et transparent pour tous les personnels. N'hésitez pas à les contacter.

# Un métier à revaloriser

## Témoignage

*Quand on dit que les profs sont bien payés, non ! Par rapport au SMIC, oui... mais ça fait juste, et il faut voir*

*où l'on vit. Après les premières années, c'est la traversée du désert avant d'être augmenté : ça va rester la même chose pendant très longtemps.*

**Joseph, lettres modernes, Villemomble**

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

## Les faits

### QU'EST-CE QUE LE SALAIRE ?

Le traitement brut est le produit du nombre de point d'indice correspondant à son échelon par la valeur brute du point d'indice, 4,63029 € par mois inchangé depuis juillet 2010 (soit 3,80106 € net par mois au 1<sup>er</sup> septembre 2014).

Par exemple : le traitement mensuel brut de certifié débutant.

Premier échelon pendant 3 mois : indice 349, 1 615,97 (349 x 4,63029). Second échelon pendant 9 mois : indice 376, 1 740,99 (376 x 4,63029).

Au traitement brut s'ajoutent :

- l'indemnité de résidence (selon la zone de son établissement, 3 %, 1 % ou 0 % du traitement brut) ;
- le supplément familial de traitement ;
- l'ISOE (Indemnité de suivi et d'orientation des élèves) : 99,43 € brut par mois pour les professeurs ; 48,59 € pour les documentalistes, CO-Psy et D-CIO et 92,01 € les CPE. Le SNES-FSU conteste la différence de ces taux ;
- les heures supplémentaires. Si le service hebdomadaire est supérieur au maximum, il y a versement d'HSA (Heure supplémentaire annuelle) par neuvièmes d'octobre à juin. Un dépassement ponctuel est rémunéré par une HSE (Heure supplémentaire effective) ;
- d'autres indemnités, pour exercice en ZEP, le remplacement (ISSR)...

Le traitement perçu est la somme du traitement brut et des indemnités décrites ci-dessus de laquelle est déduit diverses cotisations (CSG, CRDS...) voir le supplément *Le point sur les salaires* du 30 août 2014 sur le site du SNES-FSU. La prime d'entrée dans le métier, que le SNES-FSU revendiquait, est versée depuis 2008 à la première titularisation dans un corps enseignant, d'éduca-

tion ou d'orientation. Au total 1 500 € brut (moins de 1 300 € net) en deux fois, novembre et février. Attention, les ex-non titulaires reclassés selon les dispositions du décret 51-1423 n'en bénéficient pas.

## DES SALAIRES EN BERNE

En France, le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la fonction publique qui touche davantage de primes et de 37 % à celui d'un cadre du secteur privé (rapport annuel sur l'état de la Fonction publique – DGAFP 2013). Comparé aux salaires enseignants des autres pays de l'OCDE, le salaire statutaire moyen d'un enseignant en collège est inférieur de 10 % à la moyenne de l'OCDE.

Ces constats résultent d'une politique salariale dans la Fonction publique : de 2000 à 2014, la baisse du point d'indice et l'augmentation de la retenue pour pension conduisent à une perte en euros constants de deux mois de salaire par an. Ainsi, en 2014 un fonctionnaire ne perçoit que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même indice en 2000. Cette politique d'austérité est inefficace et dangereuse car elle réduit singulièrement l'attractivité des métiers qualifiés de la Fonction publique.

## DÉBUTS DE CARRIÈRE : RETOUR À LA CASE DÉPART

Le chantier sur les métiers conduit par le ministre de l'Éducation nationale a repoussé la question de la revalorisation. En outre, la seule décision prise, au prétexte du rétablissement de la formation initiale, est celle de revenir aux indices de rémunération des débuts de carrière abandonnés en 2010. Pour les certifiés, les CPE et les CO-Psy, cela conduit à les rémunérer 12 % au-dessus du SMIC. Le SNES-FSU continue de dénoncer ce choix injustifiable.

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## REDONNER DE L'ATTRACTIVITÉ À NOS MÉTIERS

Les jeunes diplômés sont trop peu nombreux à choisir les métiers enseignants et désormais de trop nombreux postes restent vacants à l'issue des concours. C'est à ce défi pour le système éducatif qu'il faut répondre.

◀ La revalorisation de nos métiers doit concerner l'ensemble de la profession, porter sur la rémunération et la carrière et conduire à une amélioration des conditions d'emploi et de service de tous. Elle doit s'inscrire dans un plan pluriannuel négocié.

◀ La revalorisation de notre rémunération doit conduire à une revalorisation de nos grilles de rémunération afin de combattre l'individualisation des rémunérations et de garantir la solidarité entre les générations.

◀ La revalorisation de nos conditions de travail passe entre autre par une diminution du nombre d'élèves par classe et la diminution du temps de service afin de pouvoir mettre en place un véritable travail en équipe.

# Mobilité professionnelle et mutation

## Témoignage

*Ariégeoise, j'ai fait mon stage à Clermont, je suis néo-titulaire en région parisienne... L'affectation loin de chez soi, ça décourage complètement. Je ne me rendais pas compte de ça en passant le concours, du temps qu'il faudrait pour revenir chez moi.*

**Nadia, espagnol, Créteil**



© DR

## Les faits

### MUTER, UN DROIT

Obtenir une mutation conforme à ses vœux est essentiel au regard de la qualité de vie de chacun, tant d'un point de vue personnel, familial que professionnel. Les personnels peuvent également souhaiter changer d'établissement, de type de poste ou enseigner à l'étranger (dans ce dernier cas, contactez le SNES Hors de France à [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)).

Le « mouvement » du second degré est l'une des plus importantes opérations de gestion en ce qu'il touche le plus grand nombre de fonctionnaires de l'État. Son but est d'assurer les besoins du service public sur l'ensemble du territoire national, tout en satisfaisant au mieux les vœux des personnels dans l'égalité de traitement et la transparence : mieux les personnels sont nommés, mieux ils sont à même de remplir leur mission de service public.

### UN MOUVEMENT DE MOINS EN MOINS FLUIDE

La qualité du mouvement dépend de plusieurs facteurs : départs à la retraite, créations ou suppressions de postes, etc. Dans certaines disciplines, obtenir une mutation est devenu très difficile voire impossible.

De plus, la multiplication des postes profilés diminue forte-

ment les possibilités de mutation tout en dégradant le service : en bloquant les postes ÉCLAIR, le précédent gouvernement a voulu contourner l'égalité de traitement des personnels et instaurer le recrutement par les chefs d'établissement. Il a, de ce fait, empêché la mutation de nombreux collègues et entraîné la fragilisation des équipes dans ces établissements dont le public devrait être considéré comme prioritaire.

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE : LE PROBLÈME

Les voies de la mobilité professionnelle sont diverses : mutations, concours internes (agrégation interne après cinq années de service public), concours pour l'accès à d'autres corps de fonctionnaires, listes d'aptitude, détachements, disponibilité, congé pour études... La demande est naturellement forte et tend à se développer en lien avec l'accroissement des difficultés de nos métiers. Mais les moyens sont limités : les contingents de congé formation comme ceux des listes d'aptitude sont notoirement insuffisants, les congés mobilité ont disparu faute de financement et les quelques dizaines de postes dits « de seconde carrière » offerts sont en nombre dérisoire au regard des attentes.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

# CE QUE VEUT LE SNES-FSU

## POUR UNE MOBILITÉ VRAIMENT CHOISIE

- ◀ Les procédures de mutation doivent être simplifiées, rendues plus justes et plus transparentes ; le mouvement doit devenir plus fluide. Pour le SNES-FSU, il faut construire un nouveau mouvement national en une seule phase permettant des mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire, nourri par les recrutements nécessaires, dans un cadre de contrôle paritaire rénové. C'est là la seule façon de conjuguer efficacement intérêts des personnels (pas de mutation en aveugle ni d'inégalité de traitement) et du service public par une couverture équitable des besoins.
- ◀ Au-delà de la mobilité géographique, le SNES-FSU estime que les personnels doivent avoir la possibilité de changer d'orientation professionnelle. Cela suppose de mettre en place les formations adéquates et d'élargir les possibilités de mobilité par la voie du détachement ou les concours internes.

# Le SNES et la FSU

## Les faits

### LE SNES-FSU, LE SYNDICAT D'UNE PROFESSION

Fondé à la Libération, le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire élargit peu à peu son périmètre et devient en 1966 le Syndicat National des Enseignements du Second degré. Soutenant la montée en puissance du second degré, le SNES-FSU s'est toujours résolument battu pour son unification, et son ouverture à tous les enfants d'une classe d'âge. Il défend depuis toujours l'idée qu'enseigner en collège, en lycée et en éducation prioritaire est un même métier, en tenant compte de la diversité des conditions de l'exercice professionnel.

## Témoignage

*Ça me fait rire d'entendre dire qu'à cause du SNES-FSU, on ne peut pas réformer le système. Si on veut rendre les profs polyvalents, si on veut faire des CPE des adjoints des chefs d'établissement... il va falloir décerveler les trois quarts de la profession, parce que ce que dit le SNES-FSU, c'est ce que pensent les collègues ! Et même si parmi les adhérents et les militants, il y a une grande diversité d'opinions, on se retrouve sur l'essentiel : le métier, la démocratisation...*

**François, histoire-géographie, militant du SNES, Montreuil**

### LA FSU, PREMIÈRE FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le SNES-FSU est l'un des syndicats fondateurs de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), qui regroupe différents syndicats de métiers dans l'Éducation nationale (le SNUIPP dans le premier degré, le SNEP en Éducation Physique, le SNUEP dans les lycées professionnels...) et la Fonction publique. Première fédération syndicale au sein du ministère de l'Éducation nationale, deuxième dans la Fonction publique de l'État, la FSU est l'un des principaux acteurs des mouvements sociaux depuis sa fondation en 1993. Membre d'ATTAC, de RESF... elle porte la vision d'un syndicalisme démocratique et de transformation sociale.

[www.snes.edu](http://www.snes.edu)

# LE PROJET DU SNES-FSU

## UN SECOND DEGRÉ CONFORTÉ DANS SES MISSIONS

Le second degré doit relever le défi d'amener plus d'élèves au baccalauréat, au-delà des 77% actuels, et de les préparer à des poursuites d'études. Cela impose de conserver sa spécificité et son unité, construites sur une identité professionnelle forte des enseignants et une structuration disciplinaire des enseignements.

## ORGANISÉ EN DEUX TEMPS

Le collège concerne tous les jeunes d'une génération, tous capables *a priori* d'affronter la rupture que représente l'entrée en classe de sixième. L'organisation des enseignements en disciplines scolaires clairement identifiées doit être la règle, tout en pensant mieux les ponts entre elles, les approches interdisciplinaires et les travaux sur projet qui peuvent donner sens aux apprentissages. Il doit constituer un tremplin vers les trois voies du lycée. Le lycée, diversifié en trois voies (générale, technologique et professionnelle) non hiérarchisées, doit permettre l'accès à une qualification de niveau IV (niveau bac) et préparer à des poursuites d'études.

## STRUCTURÉ PAR LA CULTURE COMMUNE

Sa première mission est de faire acquérir à tous une culture commune qui vise à l'épanouissement personnel, des acquisitions cognitives exigeantes, l'insertion dans un monde commun de langages, de concepts, de valeurs et d'œuvres permettant l'élévation du niveau de formation du citoyen et du futur travailleur.

Le SNES-FSU continue de combattre le socle de 2005, minimum essentiellement utilitaire et figé en sept compétences peu lisibles. Le nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » doit permettre de sortir de cette logique. Les jeunes en construction ont besoin d'une culture large, ouverte, diversifiée. Elle doit structurer des connaissances et permettre le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité, la maîtrise des langages et une réflexion autour de l'universalité des valeurs dans le respect de la culture de l'autre.



# Mille et une raisons d'adhérer au SNES-FSU

## Les faits

## SOUTENIR LE SYNDICALISME

Le SNES-FSU est l'outil dont les personnels enseignants, CPE, CO-Psy, se sont dotés pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs et porter leurs revendications et leurs propositions pour une école plus ambitieuse et plus démocratique.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est d'abord un acte militant qui témoigne de votre volonté de soutenir cet outil, de s'inscrire pleinement dans les valeurs de solidarité, d'unité et de démocratie qui sont les nôtres.

Se syndiquer au SNES-FSU c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace de vos droits individuels par des militants expérimentés auprès du ministère, des rectorats et de votre chef d'établissement.

C'est, enfin, construire un véritable rapport de force : le SNES-FSU est le syndicat majoritaire du second degré. C'est ce qui lui permet d'être mieux entendu et plus fort dans l'information et la défense des personnels.

## ÊTRE DÉFENDU

Être au SNES-FSU c'est être représenté majoritairement dans toutes les instances administratives qui gèrent votre carrière : mutation, avancement d'échelon, accès à la hors-classe, révision de la note administrative, etc. C'est donc aussi choisir la défense collective qui seule permet d'assurer en toute transparence le respect des règles statutaires qui définissent notre métier et d'obtenir des avancées pour l'ensemble de la profession.

C'est également disposer d'un réseau de militants sans équivalent pour être accompagné et conseillé efficacement dans toutes les démarches auprès de l'administration ou de votre chef d'établissement.

## Témoignages

*C'est vrai qu'il y a une appréhension, chez beaucoup d'entre nous, par rapport au côté « corpo » du syndicat, même si ça dépend des références politiques et de l'histoire de chacun. Mais pour moi, en plus des*

*histoires de mutations, le syndicat, c'est un collectif, c'est un moyen d'aller vers les collègues. C'est un plus, un atout pour s'intégrer dans le métier.*

### **Frédéric, allemand, Bobigny**

*Moi au début, je ne voulais pas venir au SNES-FSU, je n'étais pas d'accord avec les modalités d'action.*

*Ce qui m'a convaincue, c'est la frustration.*

*Je devenais folle, à ruminer dans mon coin...*

*Me sentir utile pour faire progresser mon métier, c'est ça qui m'a fait changer d'avis.*

### **Maud, histoire-géographie, Vitrolles**

C'est enfin pouvoir être conseillé et soutenu dans des démarches plus complexes, dans le cadre des comités médicaux ou lorsqu'une démarche juridique devient nécessaire.

## ÊTRE INFORMÉ

Pour se tenir informé de l'actualité de la profession au niveau national, nos syndiqués reçoivent *L'US—L'Université Syndicaliste*—l'hebdomadaire du SNES-FSU, et les publications de leur section académique.

Le SNES-FSU propose également à ses syndiqués un accès réservé, par l'intermédiaire de son site, à une multitude d'informations concernant les actions du moment, la carrière, les mutations, etc.

Des permanences téléphoniques académiques et nationales répondent à toutes vos questions, tout au long de la semaine : les militants de chaque secteur se mettent à votre disposition pour vous informer ou vous conseiller.

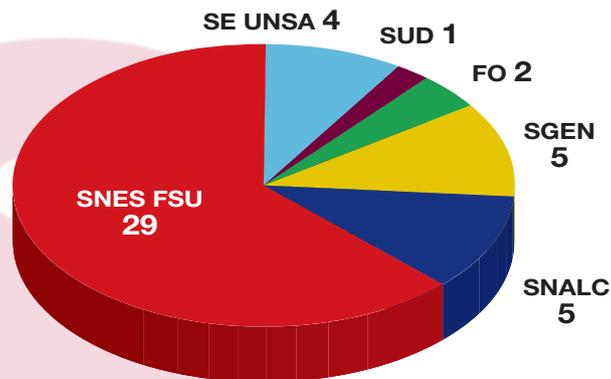
## APPROFONDIR SA RÉFLEXION SUR NOTRE MÉTIER ET SES SPÉCIFICITÉS

La force du SNES-FSU est de posséder, pour l'ensemble des secteurs et des spécificités de notre métier, des responsables académiques et nationaux pouvant répondre à vos attentes et à vos questions : reclassement, carrière, stagiaires, TZR, handicap, mutations, secteur lycée, secteur collège, etc.

De plus, ces responsables proposent tous les ans à l'ensemble des collègues des stages de nature variée permettant de réfléchir, débattre sur notre discipline et de confronter nos pratiques : stages disciplinaires, pour réfléchir sur les nouveaux programmes, sur l'introduction de l'histoire des arts en collège ou encore sur les enseigne-

ments d'exploration « littérature et société » en lycée ; stages sur le métier, par exemple sur la difficulté scolaire, le travail enseignant ou le *New Public Management* ; stages structurels, enfin, par exemple la réforme du lycée.

## Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)



## STAGES ET RÉUNIONS SYNDICALES, COMMENT Y ASSISTER ?

Assister à des stages ou des réunions syndicales est le droit de tous.

Pour assister à une heure d'information syndicale dans votre établissement, il vous suffit de prévenir vos élèves ainsi que la vie scolaire. Chacun a le droit de participer à douze heures d'information syndicale dans l'année.

Pour assister à un stage syndical il faut déposer une demande d'autorisation d'absence pour stage syndical un mois avant la date prévue du stage. Un modèle à recopier de cette demande vous sera fourni lors de l'invitation au stage. Cette autorisation est de droit.

# Contactez le SNES-FSU

## Le SNES national

Secteur formation - initiale et continue - entrée dans le métier

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 40 63 29 57 - Fax : 01 40 63 29 78 - Courriel : fmaitres@snes.edu

### LE SNES DANS LES ACADÉMIES

<b>Aix-Marseille</b> ..... 04 91 13 62 80	<b>Grenoble</b> ..... 04 76 62 83 30	<b>Nice</b> ..... 04 97 11 81 53
<b>Amiens</b> ..... 03 22 71 67 90	<b>Guadeloupe</b> ..... 05 90 90 10 21	<b>Orléans-Tours</b> ..... 02 38 78 07 80
<b>Besançon</b> ..... 03 81 47 47 90	<b>Guyane</b> ..... 05 94 30 05 69	<b>Paris</b> ..... 01 41 24 80 52
<b>Bordeaux</b> ..... 05 57 81 62 40	<b>Lille</b> ..... 03 20 06 77 41	<b>Poitiers</b> ..... 05 49 01 34 44
<b>Caen</b> ..... 02 31 83 81 60	<b>Limoges</b> ..... 05 55 79 61 24	<b>Reims</b> ..... 03 26 88 52 66
<b>Clermont</b> ..... 04 73 36 01 67	<b>Lyon</b> ..... 04 78 58 03 33	<b>Rennes</b> ..... 02 99 84 37 00
<b>Corse</b>	<b>Martinique</b> ..... 05 96 63 63 27	<b>Réunion</b> ..... 02 62 97 27 91
Ajaccio ..... 04 95 23 15 64	<b>Mayotte</b> ..... 02 69 62 50 68	<b>Rouen</b> ..... 02 35 98 26 03
Bastia ..... 04 95 32 41 10	<b>Montpellier</b> ..... 04 67 54 10 70	<b>Strasbourg</b> ..... 03 88 75 00 82
<b>Créteil</b> ..... 01 41 24 80 53/54	<b>Nancy-Metz</b> ..... 03 83 35 20 69	<b>Toulouse</b> ..... 05 61 34 38 51
<b>Dijon</b> ..... 03 80 73 32 70	<b>Nantes</b> ..... 02 40 73 52 38	<b>Versailles</b> ..... 01 41 21 80 55/56

\* Prix d'un appel local



Bien plus  
qu'une mutuelle  
**ma**  
référence  
solidaire

---

Mutuelle Santé

---

Prévoyance

---

Autonomie

---

Retraite

---

### Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.



## Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

Rejoignez à votre tour nos 3 millions de sociétaires.  
En tant qu'enseignant, nous vous réservons des **offres privilégiées**.

**10 %** DE RÉDUCTION<sup>1</sup>  
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

**JUSQU'À 100€ OFFERTS<sup>2</sup>**  
50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)  
ou sur **www.gmf.fr**

<sup>1</sup> Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>re</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

<sup>2</sup> Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés.** Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9. Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.